

COMPTE RENDU SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

14 novembre 2013

L'an deux mil treize, le quatorze novembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Montmorin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de

Mr Gérard GUILLAUME, Maire.

Date de convocation : 08 novembre 2013

Présents : Messieurs GUILLAUME, RONGERE, PIREYRE, FUSTIER, ALEXANDRE, CONRAUX, LAMARTINE, ZYCHA et Mesdames ROUSSET et TENNEREL.

Excusé : Monsieur REYNARD

Absents : Monsieur CUZIN et Mme CASSAGNE
M. Michel BARTHELEMY qui a donné procuration à M. Eric PIREYRE

Secrétaire de séance : Monsieur François FUSTIER.

Après lecture, le compte rendu de la séance du 11 octobre 2013 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

1 – Budget 2013 : Décisions modificatives

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder aux inscriptions budgétaires suivantes : transfert de l'article comptable 2031 (frais d'études) pour la somme de 71 555,58 € à l'article comptable 2313 (Constructions), pour permettre à la commune de récupérer le Fonds de Compensation de T.V.A. sur l'exercice 2013.

2 – Travaux école : Assurance dommages ouvrage

Monsieur le Maire détaille les caractéristiques générales (fonctionnement, fourchette de coûts, etc...) de l'assurance Dommages ouvrage qui permet d'indemniser rapidement la commune dès la réception des travaux et pendant dix ans en cas de malfaçons.

Le Conseil Municipal, avant de se prononcer, demande à Monsieur de Maire de solliciter une évaluation précise du coût pour le bâtiment de la nouvelle école.

3 – Rythmes scolaires

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement de ce dossier pour lequel le Ministère de l'Education Nationale souhaite une réponse pour la fin du mois de novembre. Ce dossier est complexe à finaliser compte tenu de la multitude des paramètres et intervenants qu'il convient de coordonner : organisation et planification du temps scolaire par rapport aux nouvelles activités éducatives, adaptation des transports scolaires, recherche d'intervenants en fonction des objectifs recherchés, financements, etc...

Une réunion est programmée en Mairie le 26 novembre 2013 à 18h30 entre les différents acteurs de ce dossier.

4 – Emprunts école

Afin de finaliser le plan de financement de l'opération de création de la nouvelle école, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour contracter un emprunt d'un montant de 250 000 €, indexé sur le taux du livret A + 1%, d'une durée de 30 ans auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

5 – Convention Médecine du travail

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer la convention permettant à la commune de bénéficier du service de médecine professionnelle et préventive géré par le Centre de Gestion.

6 – Legs Cheminat

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 26 octobre 2012, le Conseil Municipal avait accepté un legs testamentaire fait à la Commune de Montmorin par Monsieur Paul Cheminat. Dans ce cadre, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la vente des biens immobiliers correspondant à cette succession et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente.

7 - Travaux appartements

Deux devis ont été demandés afin de rénover les onze fenêtres des logements conventionnés.

Le premier, d'un montant de 6290,80 € H.T., chiffre le changement des fenêtres pour des menuiseries PVC.

Le second, d'un montant de 3200,00 € H.T., prévoit une rénovation avec double vitrage aux normes actuelles.

Le Conseil Municipal, après quelques demandes de précision, opte pour la solution de la rénovation.

8 - Questions diverses :

- **Qualité de l'eau au Pereyret** : une contamination faible de l'eau du Pereyret a été détectée récemment. Un chlorage de la conduite de Fayet le Château jusqu'au réservoir de la Vialle a été aussitôt mis en place parallèlement au traitement du château d'eau de Montmorin ce qui peut expliquer un léger désagrément au niveau du goût. Une réunion a été organisée en Mairie de Montmorin, à la demande de Monsieur le Maire, avec le S.I.A.E.P. et Madame le Maire de Fayet-le-Château afin d'examiner comment palier au mieux à ces problèmes.

Il est rappelé aux habitants que toute source privée, non analysée, est considérée comme non potable et que toute source privée doit être déclarée en mairie.

- **L'association des Déportés, Internés, Résistants et Patriotes de Billom** est à la recherche de documents divers (témoignages, lettres, photos, etc...) afin d'étayer une exposition qui aura lieu les 14, 15 et 16 décembre 2013 à l'occasion du 70ème anniversaire de la rafle du 16 décembre 1943. Une commémoration aura lieu à huit heures à Pichoux et à 10h45 à Billom (rassemblement devant la mairie).

- **Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée** : après s'être fait présenter les itinéraires (Vallée du Madet et Etang des Maures), le Conseil Municipal donne un avis favorable sur l'ensemble des parcours tels que présentés par le Conseil Général.

- **Transformateur de la Martre** : les malentendus entre les divers intervenants (ERDF, SIEG, SCIE) étant enfin levés, ce chantier va se terminer fin novembre.

- **Restauration du petit patrimoine** : l'Association des Maires Ruraux de France demande à reconsidérer les modalités d'application des aides étatiques aux petites communes pour la restauration du patrimoine (modulation en fonction de la capacité financière).

- **Chantier d'insertion 2014** : Le Conseil Municipal prévoit la rénovation du mur du cimetière en prolongement de la partie déjà réalisé si le financement départemental est maintenu.

- **Remerciements** : Le Conseil Municipal remercie chaleureusement Monsieur Max Zychla, Conseiller Municipal et sculpteur bénévole de la première pierre de la nouvelle école de Montmorin.

- **Monsieur Dubus**, propriétaire du Château de Montmorin, a fait don à la commune d'environ 1 m² de pavés pyramidaux remarquables, en terre cuite, qui pourraient être insérés sur le bâtiment de la nouvelle école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30